



BUREAU

Le jeudi 3 juillet 2025, le Bureau du Conseil d'Administration s'est réuni à 9h30, pour partie en présentiel et pour partie en visioconférence, sur convocation de M. Thomas QUÉRO, Président du Bureau, adressée par voie électronique à chacun de ses membres.

M. QUÉRO se trouvant momentanément empêché, de même que Mme Catherine BASSANI, Vice-Présidente, la séance a été présidée exceptionnellement par Mme Marie Annick BENÂTRE.

Les membres du Bureau suivants étaient présents :

Mme Marie Annick BENÂTRE
Mme Laurence BROSSEAU

Assistaient en visioconférence :

Mme Abbassia HAKEM
M. Pascal PRAS

Étaient représentés :

M. Thomas QUÉRO ⇒ Pouvoir à Mme BENÂTRE
Mme Fari SALIMY ⇒ Pouvoir à Mme BENÂTRE

Absente excusée : Mme Catherine BASSANI

Assistaient également :

M. PATAY, Directeur Général.
M. IANNUZZI, Directeur Général Adjoint Proximité et Clientèle,
Mme BOIDIN-LAHLOU, Directrice Générale Adjointe Ressources,
Mme RALAMBO, Directrice Politiques de la Ville,
M. GUILBAUD, Directeur des Ressources Juridiques et du Secrétariat Général,
Mme LABYT, Maîtrise qualifiée Juridique et Gouvernance.

Bureau du Conseil d'Administration

du 3 juillet 2025

Délibération n° 79/25 DGAR

Objet : NANTES – 64 RUE DE L'ETIER – VENTE DES LOCAUX PROFESSIONNELS DE NANTES METROPOLE HABITAT AU PROFIT DE LA VILLE DE NANTES

Considérant que :

I – Contexte

Suivant acte du 26 juillet 2012, l'Office a acquis auprès de la société Rexel France, un bâtiment à usage commercial, comprenant des bureaux et un entrepôt, sis au 64 rue de l'Etier à Nantes.

Ces locaux (groupe 385), situés sur la parcelle cadastrée BP 413 d'une superficie de 11 075 m², regroupent :

- une partie entrepôt, ateliers menuiserie, peinture et mécanique, magasin, vestiaires, locaux sociaux et archives en rdc pour environ 3 015 m²,
- une partie bureaux au rdc et 1^{er} étage pour environ 1 059 m².

A cela s'ajoutent en extérieur 45 places de stationnement, 4 bornes électriques pour recharge véhicules et 2 aires de lavage.

Le bâtiment date des années 1990 et a été rénové en 2012.

La Ville de Nantes a fait part de son intérêt pour ce site pour offrir de meilleures conditions de travail à une partie des équipes de la Direction Nature et Jardins.

Cette opportunité répond à la politique d'optimisation des coûts de gestion de l'Office conformément aux recommandations formulées par l'ANCOLS. Elle constitue également une démarche stratégique de reconstitution des fonds propres, après treize années d'exploitation ayant permis l'amortissement du bien, et ouvre la perspective d'un transfert vers un site plus adapté à nos besoins actuels, avec une emprise mieux dimensionnée et un coût de fonctionnement maîtrisé. Le projet intègre des enjeux territoriaux, managériaux, économiques et environnementaux.

II – Action proposée

Compte tenu du contexte précité, Nantes Métropole Habitat prévoit de céder à la Ville de Nantes les locaux professionnels sis 64 rue de l'Etier à Nantes (parcelle cadastrée BP 413) au prix de 5 100 000 euros HT et net de taxes.

III – Conclusions

- . Vu l'article R421-16-6° du Code de la Construction et de l'Habitation,
- . Vu l'acte d'acquisition des locaux par Nantes Métropole Habitat en date du 26 juillet 2012,
- . Vu la délibération du Conseil Municipal de Nantes du 20 juin 2025 approuvant cette acquisition,
- . Vu la délibération n°26/25 du Conseil d'Administration de Nantes Métropole Habitat en date du 26 juin 2025 portant évolution du patrimoine de l'Office,
- . Vu l'exposé qui précède,

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AYANT DÉLIBÉRÉ

Approuve,

- La vente au profit de la Ville de Nantes des locaux professionnels sis 64 rue de l'Etier à Nantes (parcelle cadastrée BP 413) au prix de 5 100 000 euros HT et net de taxes,
- La prise en charge des frais d'acte par la Ville de Nantes.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des personnes présentes et représentées (6 voix).

Le 3 juillet 2025



La Présidente de séance
Marie Annick BENÂTRE

Locaux NMH – 64 rue de l'Etier – Nantes

